

FORM DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 7.807.873 euros
Siège social : 71 Boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS
792 881 195 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt décembre,
A quatorze heures,

Les associés de la Société FORM DEVELOPPEMENT (la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 7.807.873 euros, divisé en 7.807.873 actions toutes de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale, par voie de visioconférence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Emmanuel VINCENT est désigné en qualité de président de séance.

Le cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que le quorum requis par l'article 16.3.1 des statuts est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le rapport établi par le Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président de la Société,
- Nomination de la société XPRIME, représentée par Monsieur Daniel HALLIFAX, en qualité de nouveau Président de la Société,
- Fixation des limitations de pouvoirs de la société XPRIME au titre de son mandat de Président,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport soumis à l'Assemblée Générale.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote des associés :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission sans condition de Monsieur Emmanuel VINCENT de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat à compter de ce jour, sans indemnité de part ni d'autre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.882.223 voix pour, étant précisé que Monsieur André CAROFF, titulaire de 800 actions, a indiqué s'abstenir sur le vote de cette résolution.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la Société :

- La société **XPRIME**, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros, dont le siège est 676 route de la Redoute, 06510 Le Broc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 487 542 383,

à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de ce mandat, la société XPRIME sera représentée par son Gérant, Monsieur Daniel HALLIFAX, né le 10 août 1974 à Chertsey (Royaume-Uni), de nationalité britannique, demeurant 676 route de la Redoute, 06510 LE BROC.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi et les statuts réservent expressément au Conseil de surveillance et à la collectivité des associés.

A titre de règle interne, inopposable aux tiers, le Président sera tenu de requérir l'autorisation préalable et expresse du Conseil de surveillance pour les décisions suivantes :

- décisions listées à l'article 15.6 des statuts et par toute convention extrastatutaire relative à la Société et/ou aux sociétés qu'elle contrôle, à laquelle la société XPRIME et/ou Monsieur Daniel HALLIFAX seront parties, pour lesquelles une limitation de pouvoirs est prévue ;
- pour les autres décisions suivantes, pour la Société et chacune des sociétés qu'elle contrôle :
 - o autorisation de tout engagement (y compris capex) non prévu au budget supérieur, en une ou plusieurs fois, à 25.000 € et de tout investissement (y compris capex) d'un montant unitaire supérieur à 25.000 € ;
 - o signature de contrats de crédit-bail, mise en place de tous prêts, facilités de crédit et, plus généralement engagements ou cautionnement, aval ou garantie d'un montant unitaire supérieur à 25.000 € non prévu au budget ;
 - o toute cession d'actifs ayant une valeur nette comptable supérieure à 25.000 € ;
 - o conclusion d'une convention d'une durée supérieure à trois (3) ans ;
 - o opération entraînant une charge ou un passif d'un montant supérieur à 100.000 €.

La société XPRIME, représentée par son Gérant Monsieur Daniel HALLIFAX, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et notamment la clause de limitation de pouvoirs, et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Cette nomination met fin, avec effet immédiat à compter de ce jour, au mandat de Directeur Général que la société XPRIME exerçait jusqu'à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.882.223 voix pour, étant précisé que Monsieur André CAROFF, titulaire de 800 actions, a indiqué s'abstenir sur le vote de cette résolution.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes pour procéder à toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.882.223 voix pour, étant précisé que Monsieur André CAROFF, titulaire de 800 actions, a indiqué s'abstenir sur le vote de cette résolution.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, ainsi que par Monsieur Jean-Marc SCEO et par Monsieur Pierre-Michel DELEGLISE.

Le Président de séance

Signé par :

1637DB1EF0FD4EC...

M. Jean-Marc SCEO

DocuSigned by :

47D61F48BEC641F...

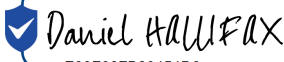
M. Pierre-Michel DELEGLISE

DocuSigned by :

EB342C745BA54F6...

« Bon pour acceptation du mandat de Président »

**Pour la société XPRIME
Monsieur Daniel HALLIFAX**

Signed by :

E99F66FB20454D6...

Le présent document est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil. Le signataire reconnaît que le présent document, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités, ainsi que le consentement du signataire.